

ACCOMPAGNATEUR SOCIO-PROFESSIONNEL H/F

Poste à pourvoir sur notre site de Sainte-Marie-aux-Mines

I. DEFINITION

L'accompagnateur socio-professionnel favorise l'accès à l'emploi à des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes accompagnées. Il peut proposer des prestations de services à des entreprises (PMSMP, etc...).

II. MISSIONS ET RESPONSABILITES

L'accompagnateur socio-professionnel accueille et informe de façon adaptée et personnalisée les salariés. Il établit un diagnostic individualisé de la situation des personnes (formation, compétences, expérience professionnelle...). Il identifie et suit des problématiques sociales individuelles, il oriente vers les organismes compétents (santé, logement, demande d'allocations diverses, problèmes de garde d'enfants), aide aux démarches administratives. Il élabore un parcours d'insertion et un projet professionnel avec la personne. Il mobilise un réseau de partenaires sur le territoire d'intervention. Il prospecte les entreprises pour des mises en stage (PMSMP) ou des emplois. Il veille à la bonne utilisation du matériel, à son état, et en relation avec sa hiérarchie en prévoit l'entretien. L'Accompagnateur Socio-Professionnelle (ASP) est intégré à l'équipe PASIP de l'Institution Les Tournesols, et participe à ce titre à la vie et au fonctionnement général de l'Institution. Dans ce cadre, il est garant de la promotion des actions menées.

III. ACTIVITES

✓ Action 1. Accompagner la définition et la mise en oeuvre des projets de vie des salariés. Susciter l'expression des envies et la force de proposition de la part des salariés. Aider à la définition des projets de vie et à l'organisation pour la mise en oeuvre. Impulser une dynamique pour que chaque salarié soit responsable et acteur de son projet de vie Participation au recrutement des salariés en collaboration avec les Encadrants Techniques d'Insertion et le service RH. Evaluation des critères sociaux afin de valider les éligibilités au PASS IAE.

✓ Action 2. Réaliser l'accompagnement social pour préparer l'autonomie et la sortie Accompagner les salariés dans l'ensemble de leurs démarches administratives d'accès aux droits, accès aux soins,

logement, mobilité. Favoriser leur autonomie dans ces démarches. Mettre en place et développer les liens avec les acteurs associatifs, privés et institutionnels sur l'ensemble de ces thématiques. Actions relatives à la mobilité professionnelle (obtention du permis de conduire). Suivi et évaluation de la progression des salariés en lien avec les Encadrants Techniques d'Insertion.

✓ Action 3. Suivre et accompagner vers l'insertion professionnelle Mobiliser et coordonner les interventions, ateliers, participations aux formations, la mise en place de périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), de visites d'entreprises, en cohérence avec les besoins exprimés par les salariés. Proposer un plan de formation interne Assurer un suivi personnalisé des salariés.
✓ Action 4 Travailler en collaboration avec les partenaires. Participer aux réunions représentant la structure et le service PASIP.

IV. FORMATION REQUISE :

Formation du travail social Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP), CESF, ASP ou Niveau Bac +2 en sciences humaines, économiques, sociales.

DIVERS :

Titulaire du permis B

Temps de travail ✓ 100%, 35h/semaine. ✓ Cycle hebdomadaire : - VHM (Volume Horaire Mensuel) fixe. - Du lundi au vendredi, travail en journée, repos fixe (samedi et dimanche) ✓ Congés en concertation avec le responsable hiérarchique. RTT .

POSTE EN CDI

A POURVOIR DE SUITE

Merci d'adresser votre candidature (cv + lettre de motivation) par mail à

ressourceshumaines@lestournesols3.fr